



Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales; nouveau calendrier pour les enquêtes auprès d'élèves de 4^e et de 11^e année de scolarité: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Les 22 juin 2017, 26 octobre 2018 et 25 octobre 2019, l'Assemblée plénière de la CDIP avait décidé de mener une enquête en 2020 afin de vérifier l'atteinte des compétences fondamentales auprès de classes de 11^e année dans la langue de scolarisation, dans la première langue étrangère et dans la deuxième langue étrangère et une autre en 2022, laquelle devait s'effectuer en fin de 4^e année dans la langue de scolarisation et en mathématiques.
- 2 En raison de la propagation de la pandémie de coronavirus en Suisse, le Conseil fédéral a décidé le 13 mars 2020 d'interdire, via une modification de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), l'enseignement présentiel dans les écoles jusqu'au 19 avril 2020. Le 16 avril, il a décidé que, si la situation le permettait, l'enseignement présentiel dans les écoles obligatoires reprendrait le 11 mai prochain.
- 3 Du fait de l'interdiction de l'enseignement présentiel en vigueur depuis le 16 mars 2020, les centres de réalisation, la banque de données de tâches de même que les didacticiennes et didacticiens des disciplines n'ont pas été en mesure de mener à bien – de manière à satisfaire les critères associés à une enquête d'un haut niveau d'exigence – les travaux préparatoires (développement des tâches en collaboration avec les écoles, préparation des tests préliminaires prévus pour l'automne 2020) nécessaires à l'enquête 2022 en 4^e année dans la langue de scolarisation et en mathématiques.
- 4 Le 1^{er} avril, l'Assemblée plénière a décidé par voie de correspondance de ne pas réaliser en 2020 l'enquête prévue en 11^e année dans la langue de scolarisation ainsi que dans la première langue étrangère et dans la deuxième langue étrangère. Elle a chargé le Bureau de coordination HarmoS d'élaborer un calendrier adapté en vue de l'exécution des enquêtes de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales auprès de classes de 4^e et de 11^e année.
- 5 Le nouveau calendrier doit aussi tenir compte de la réalisation de l'enquête PISA. En Suisse, il n'est possible de mener en parallèle des évaluations à large échelle que sous certaines conditions, c'est-à-dire lorsqu'elles ne portent pas sur la même population et qu'elles ne nécessitent pas l'utilisation des mêmes appareils (tablettes électroniques).
- 6 Lors de sa séance du 29 avril 2020, le Bureau HarmoS a discuté du calendrier à suivre et il propose, en s'appuyant sur les réflexions de la Banque de données de tâches et du consortium scientifique, de réaliser en 2023 l'enquête auprès d'élèves de 11^e année dans la langue de scolarisation, la première langue étrangère et la deuxième langue étrangère. La phase pilote pour cette enquête a déjà eu lieu en 2019. Quant à l'enquête auprès de classes de 4^e année dans la langue de scolarisation et en mathématiques, il est proposé qu'elle se déroule en 2024, que les tests préliminaires aient lieu en 2021 et que la phase pilote soit planifiée pour 2022.
- 7 Ce calendrier laisse notamment suffisamment de temps pour bien préparer l'enquête auprès des classes de 4^e année. Cette préparation est d'une grande importance puisque nous ne disposons pas, ni en Suisse ni à l'échelle internationale, d'une grande expérience en ce qui concerne les évaluations

à large échelle impliquant des élèves d'un aussi jeune âge. De plus, ce calendrier permet aussi d'éviter que l'étude PISA et la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales se déroulent sur la même année auprès d'élèves du même âge. Cette précaution reste valable si le conseil d'administration PISA devait ultérieurement décider de reporter à 2022 l'étude PISA prévue pour 2021.

- 8 Lors de sa séance du 25 octobre 2019, l'Assemblée plénière a chargé le Bureau HarmoS d'établir une vue d'ensemble des enquêtes afin de jeter les bases nécessaires à la décision qu'il s'agira de prendre concernant la poursuite de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales après 2022. Cette vue d'ensemble est actuellement en cours d'élaboration. Elle figurera pour la première fois à l'ordre du jour des séances du Bureau HarmoS du 29 juin 2020; le rapport en découlant sera ensuite présenté aux instances de la CDIP au printemps 2021. La question s'est posée de savoir s'il fallait attendre que la vue d'ensemble soit disponible pour prendre une décision concernant le report des enquêtes. Lors de sa séance du 29 avril 2020, le Bureau HarmoS a décidé de présenter le nouveau calendrier aux instances de la CDIP indépendamment de la vue d'ensemble. Les enquêtes déjà décidées permettront d'acquérir des connaissances importantes, dont il serait regrettable de se priver, et ce même si la Conférence devait par la suite opter pour une autre forme d'évaluation des compétences.
- 9 Le Secrétariat général informera régulièrement le Comité et l'Assemblée plénière de l'avancée des travaux dans les deux projets.
- 10 Lors de sa séance du 22 juin 2017, l'Assemblée plénière a pris connaissance de la planification des coûts prévue pour les deux périodes de trois ans (2020–2022 et 2023–2025). Le crédit-cadre alloué à la vérification est de 1,13 million de francs par an. Or des coûts supplémentaires seront occasionnés par le fait de ne pas pouvoir réaliser les enquêtes 2020 et 2022 et de devoir suivre un nouveau calendrier. Certains travaux préparatoires, tels que l'échantillonnage, la prise de contacts avec les établissements scolaires ou la correction des listes d'élèves, devront être réitérés. La convention conclue avec l'Université de Berne, qui dirige le consortium scientifique, est prolongée jusqu'au mois de juin 2026, de façon à pouvoir garantir l'analyse des données et le compte rendu des résultats qui auront lieu ultérieurement. Le montant des coûts qui seront occasionnés par les travaux supplémentaires à mener jusqu'en 2026 est estimé à un million de francs au maximum. Il n'est pour l'heure pas possible de savoir dans quelle mesure ce montant se répercutera sur le budget de la CDIP, étant donné que certaines possibilités de compensation avec d'autres prestations se font jour et doivent être étudiées.
- 11 Le Comité a discuté de la proposition du Secrétariat général lors de sa séance du 15 mai 2020 et a approuvé le projet de décision à l'attention de l'Assemblée plénière.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 La réalisation de l'enquête 2022, qui avait fait l'objet d'une décision de l'Assemblée plénière et qui avait pour but de vérifier l'atteinte des compétences fondamentales en 4^e année dans les domaines disciplinaires *langue de scolarisation* et *mathématiques*, n'aura pas lieu en 2022.
- 2 L'enquête de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales auprès d'élèves de 11^e année dans la *langue de scolarisation* ainsi que dans la *première langue étrangère* et la *deuxième langue étrangère* sera menée en 2023.
- 3 L'enquête de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales auprès d'élèves de 4^e année dans la *langue de scolarisation* et en *mathématiques* sera menée en 2024.

Berne, le 25 juin 2020

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Annexe:

- Ordonnance 2 du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) [[lien](#)]

Notification:

- Membres du Bureau de coordination HarmoS
- Référentes et référents cantonaux pour les évaluations à large échelle
- Secrétariat de la Banque de données de tâches de la CDIP c/o Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)
- Interfaculty Centre for Educational Research (ICER), Université de Berne

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

222.4-12.3 pl/fj/cvb